



Assemblée primaire qui se déroule dans la salle du complexe communal.

M. Danny Defago, Président, ouvre la séance à 19h30 heures. Il salue l'assemblée et souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens. Il remercie deux jeunes citoyennes de la classe de 5^{ème} primaire pour leur présence.

Dite Assemblée primaire a été convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public ainsi que par diffusion du magazine InfoVex contenant également les comptes 2014 de la municipalité.

Danny Defago excuse Mme Martine Morend Markl et, sans les nommer, différents citoyens ayant pris la peine d'excuser leur absence.

Il soumet à l'assemblée l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Nomination de scrutateurs**
- 2. Présentation des comptes municipaux 2014**
- 3. Rapport de l'instance de révision**
- 4. Approbation des comptes et décharge au Conseil**
- 5. Divers**
- 6. Lecture et approbation du PV de séance**

1. Nomination des scrutateurs

Sont désignés : Mme Marie-Andrée Follonier et M. Jean-Louis Favre

2. Présentation des comptes municipaux 2014

Danny Defago présente en résumé, au moyen d'un power point, la récapitulation du compte de fonctionnement avec, en comparaison, les comptes 2013 ainsi que le résumé des comptes de fonctionnement 2014. Il en commente en résumé les divers postes, explicitant les différences favorables ou défavorables.

Les comptes de fonctionnement laissent apparaître des recettes pour Fr. 11'856'041.94 et des dépenses pour Fr. 11'209'477.75, d'où un excédent de recettes de Fr. 646'564.19 (marge d'autofinancement).

Il invite l'assemblée à faire part de ses questions éventuelles:

Intervenants	Contenu de l'intervention
	Réponse à l'intervenant
M. Mathieu	Comment ont été évaluées la valeur des actions des FMB dans les comptes ?
<i>Danny Defago</i>	Transformation d'une partie du prêt pour un montant de Fr. 387'600.-- (38'760 actions à Fr. 10.--) en capital-actions et amortissement immédiat à Fr. 1.—chaque action. Cette opération a permis à FMB de diminuer ses emprunts et de pouvoir bénéficier de meilleures conditions de financement auprès de tiers.

Investissements

Le Président commente les principaux investissements et résume la situation.

Dépenses d'investissements	3'260'474.84
Recettes d'investissements	391'516.74
Investissement nets	2'868'958.10

Il expose ensuite le financement des investissements:

Marge d'autofinancement	646'564.19
Investissements nets	2'868'958.10
Manco de financement	2'222'393.91

Il présente ensuite l'évolution de la fortune nette par habitant:

2014: Fr. 3'032.45 (1'719 habitants)

2013: Fr. 4'523.-- (1'642 habitants)

puis le bilan.

Il invite l'assemblée à faire part de ses remarques et questions.

Intervenants	Contenu de l'intervention
	<i>Réponse à l'intervenant</i>
M. Voirol	Souhaite obtenir quelques précisions sur les investissements.
<i>Danny Defago</i>	Torrent du Croux: gros chantier hautement subventionné RPU: très variable d'une année à l'autre/avancent au gré des oppositions.

3. Rapport de l'instance de révision

M. Jean-Marc Bruttin, de ECSA Fiduciaire SA, donne lecture du rapport de l'instance de révision. La fiduciaire a effectué l'audit du compte annuel de la municipalité, comprenant le bilan, le compte administratif (fonctionnement et investissements) et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014. Le compte annuel est conforme aux prescriptions légales et aux règlements y relatifs.

Il propose à l'assemblée d'approuver les comptes 2014 tels que présentés et d'en donner décharge au Conseil municipal.

4. Approbation des comptes et décharge au Conseil

Le président remercie M. Bruttin pour son travail et soumet à l'assemblée l'approbation des comptes municipaux 2014.

L'assemblée accepte à l'unanimité, par voie de main levée, les comptes 2014 de la municipalité tels que présentés et approuvés par le Conseil municipal en séance du 28 mai 2015 et en lui en donne décharge.

5. Divers

Danny Defago informe brièvement de l'évolution des dossiers du nouveau centre scolaire et du Torrent du Croux, projet les plus gourmands financièrement.

Il invite l'assemblée à faire part de ses questions et remarques.

Intervenants	Contenu de l'intervention
	<i>Réponse à l'intervenant</i>
M. Voirol	Situation de l'éboulement sur la route d'Hérémece (Verneys).
<i>Danny Defago</i>	La situation est sous surveillance. On ne peut encore parler de stabilité. A la suite des premières mesures urgentes, des travaux de drainages sont en cours de réalisation. Ces travaux sont largement subventionnés par le canton, l'impact financier est dès lors minime pour la commune.
<i>Marcel Rudaz</i>	En qualité de propriétaire de parcelles dans le périmètre de remembrements parcellaires (Combetta et Vouarnire), il peut constater que les dossiers n'avancent pas. Il souhaite en connaître les raisons?
<i>Danny Defago</i>	Il précise que pour un RPU, il faut distinguer deux procédures, une pour le RPU lui-même et l'autre pour la route. Vouarnire : Attente de l'autorisation de construire la route, le dossier est au canton Combetta: la procédure de remembrement d'office n'a été initiée que depuis deux ans la tentative d'un remembrement à l'amiable ayant échoué. Le remembrement d'office a fait l'objet d'opposition. La procédure est en cours auprès du canton.
<i>Joachim Chardon</i>	Ecole : est-ce que la procédure liée à la construction des nouvelles structures scolaires pourrait durer aussi longtemps que celle des RPUs?
<i>Danny Defago</i>	Le projet d'école fera l'objet d'une mise à l'enquête publique formelle d'autorisation de bâtir. La commune se doit de présenter un dossier irréprochable dans le respect des droits des citoyens et des règlements communaux.
<i>Jean-Claude Favre</i>	RPU Les Prasses ?
<i>Pierre-Alain Oggier</i>	Traitement des recours contre le projet au tribunal cantonal
<i>Claudy Rubattel</i>	Le Villard ?
<i>Danny Defago</i>	Etablissement du PAD
<i>Favre Jean-Louis</i>	Les Prasses: M. Favre indique qu'on lui a offert le rachat de son terrain situé dans le RPU des Prasses. Comment doit-il procéder dans ce cas?

	Il s'exprime également sur la définition du parcellaire à son stade initial.
<i>Danny Defago</i>	Danny Defago précise qu'il ne traite pas le dossier du RPU des Prasses. 1. Il répond néanmoins que dans ce cas il faut adresser une requête à la Commission d'exécution, seule habilitée à statuer. 2. Au stade de la définition du périmètre et de sa mise à l'enquête, les propriétaires ont la possibilité de faire recours contre l'intégration de leur parcelle dans le périmètre.

6. Lecture et approbation du PV de séance

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant s'exprimer, le Président donne lecture du procès-verbal minute à l'assemblée primaire qui vient de s'achever. Il soumet ensuite ledit procès-verbal au vote de l'assemblée.

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 28 juin 2015 ne fait l'objet d'aucune remarque et est accepté, par voie de main levée, à l'unanimité.

Le Président clôt l'assemblée primaire à 20h40. Il invite citoyennes et citoyens à partager le verre de l'amitié.

Vex, le 18 juin 2015

Le Président
Danny Defago

La Secrétaire
M-France Bovier